

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2025

Date de la convocation : 14/01/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
Membres en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 15	Présents : Benoît BASTIE, Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0	Représentés : Michel LIFFRAUD représenté par Michel MUNOZ Absents ou excusés : Pauline VIVIES, Bérangère DETOLSAN
Secrétaire de séance :	Valérie SEGUIER

DE_2025_001

Objet : Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2024 – Attribution de compensations aux communes

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté pour l'année 2024.

Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées ci-joint qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

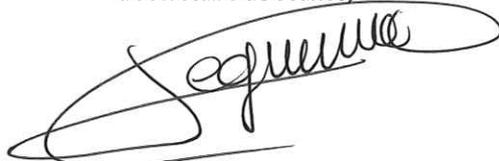
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :

VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2024,

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 21 janvier 2025,

La secrétaire de séance,


Valérie SEGUIER

Le Maire,


François BONO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.